



## Bureau de la CLE

26 février 2025 – Visioconférence

### Compte-rendu de réunion

Le mercredi 26 février 2025, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loir s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. Alain BOURGEOIS, ainsi que la vice-présidence de Mme Estelle COCHARD, M. Claude JAUNAY, M. Martial LECOMTE et M. Philippe CHAMBRIER.

#### Participation à la séance :

- COLLEGE DES ELUS (collège n°1) – 5 présents (5/12)
- COLLEGE DES USAGERS (collège n°2) – 2 présents (2/6)
- COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège n°3) – 1 présents (1/6)

Soit un total de 8 membres présents sur 24 membres du Bureau de la CLE.

#### Représentants élus (collège n°1) :

Contact	FONCTION	Présence
Madame Estelle COCHARD	Conseillère Régionale Centre-Val de Loire	X
Monsieur Jean-Paul TRICOT	Conseiller municipal du Lude	
Monsieur Alain BOURGEOIS	Maire de Morée	X
Monsieur Dominique DHUY	Maire de Nourray	
Monsieur Alain HALAJKO	Adjoint au maire de Meslay	
Monsieur Philippe CHAMBRIER	Adjoint au Maire de Vendôme	X
Monsieur Laurent BOREL	Maire de Saint-Jean Froidmentel	MANDAT
Monsieur Patrick MARTIN	Maire de Mottereau	
Monsieur Patrick JEANNE	Conseiller municipal de Bonneval	
Monsieur Martial LECOMTE	Maire de Marolles-les-Buis	X
Monsieur Claude JAUNAY	Vice-président de la CC du Pays Fléchois	X
Monsieur Siebe POSTMA	Conseiller communautaire de la CC Sud Sarthe	

### Représentants des usagers (collège n°2) :

Contact	FONCTION	Présence
Monsieur Eric LOYAU	Chambre d'Agriculture de la Sarthe	
Monsieur Vincent MICHELET	Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher	
Monsieur Pierre FETTER	Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire	X
Monsieur Pierre BESNARD	UFC Que Choisir Sarthe	
Monsieur Yves D'ANDIGNE	Président de l'Association CADVIL	
Monsieur Gilles BRUNEVAL	Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe	X

### Représentants des services de l'état (collège n°3) :

Contact	FONCTION	Présence
Monsieur Pascal BONIOU	Agence de l'eau Loire-Bretagne	X
Monsieur Mickaël BLOT	DREAL des Pays de la Loire	
Monsieur Raphaël CHAUSSIS	DDT de la Sarthe	
Monsieur Olivier POITE	DDT du Loir et Cher	
Monsieur Emile HUGUET	DDT d'Eure et Loir	
Madame Sabine BESSIN	Office Français pour la Biodiversité Centre-Val de Loire	

### Autres personnes assistant à la réunion :

Contact	FONCTION
Madame Mathilde GOIDIN	Animatrice du SAGE Loir (EPLOire)
Madame Florence FOUSSARD	Animatrice du SAGE Loir et Coordinatrice CT Eau Loir Aval (EPLOire)
Madame Florine CHAMPION	Chargée de mission gestion quantitative (EPLOire)

## ORDRE DU JOUR

1. Intégration du SAGE dans les documents d'urbanisme
2. Avis sur le SCoT Loire Angers
3. Avis sur le PLUi de la Communauté de communes Anjou Loire et Sarthe
4. Informations diverses

## INTRODUCTION

M. Alain BOURGEOIS, Président de la CLE, introduit la réunion en remerciant les participant.es présent.es.

Tour de table

Mme Mathilde GOIDIN annonce l'ordre du jour du Bureau de CLE, incluant deux avis à formuler sur des documents d'urbanisme.

## ORDRE DU JOUR N°1 : INTEGRATION DU SAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Mme Mathilde GOIDIN rappelle les liens de compatibilités entre le SAGE et les documents d'urbanisme. Elle présente les dispositions du décret SAGE du 2 décembre 2024 qui visent à améliorer l'intégration des SAGE dans les outils d'aménagement des territoires (cf. Présentation). Elle demande comment les membres souhaitent-ils fonctionner pour renforcer ce lien eau-urbanisme, et s'il serait pertinent de créer un GT spécifique pour formuler les avis.

M. Gille BRUNEVAL demande combien de SCoT doivent être représentés en CLE.

Mme Florence FOUSSARD répond que ce n'est pas nécessaire de représenter tous les SCoT. Le décret mentionne « au moins un représentant de structure porteuse de SCoT ». Ce pourrait être la collectivité qui porte le SCoT avec la plus grande superficie, ou une collectivité qui fait consensus entre les représentants de SCoT pour porter la thématique.

M. Pascal BONIOU rappelle que l'importance du lien entre eau et urbanisme est souligné par le décret sage. Il donne pour exemple la gestion des eaux pluviales, l'évitement de l'étalement urbain, la capacité de développement par rapport à la capacité en eau potable ou assainissement. Pour les autres SAGES il existe des groupes de travail pour rendre les avis qui fonctionnent par échange de mail ou par visio. Certains sujets sont ensuite exposés en bureau de CLE ou en CLE si nécessaire, et l'avis est porté à connaissance.

M. Philippe Chambrier ne trouve qu'il n'est pas nécessaire de renforcer le lien au regard des contraintes déjà existantes.

Mme Florence FOUSSARD répond qu'il ne s'agit pas tant de renforcer les contraintes mais de renforcer le dialogue pour que les objectifs du SAGE soient bien intégrés le plus en amont possible dans l'aménagement du territoire. De la même manière que les documents d'urbanisme doivent être mis à la connaissance des membres de CLE pour que les enjeux liés à la ressource en eau ne soient pas oubliés.

M. Pascal BONIOU confirme et donne l'exemple d'une instruction Loi sur l'eau qui serait bloquée car elle n'aurait pas prise en compte les documents du SAGE et SDAGE.

Mme Mathilde GOIDIN ajoute qu'il s'agit d'assurer la conformité et la prise en compte des recommandations du PAGD en amont dès la phase de concertation et ne pas attendre la fin de l'élaboration des documents pour donner un avis qui aurait alors moins de chance d'être pris en compte.

Mme Florence FOUSSARD ajoute que les EPCI ont commencé à prendre l'habitude de consulter les SAGE sur notre territoire, que les animateurs sont régulièrement invités à des réunions de travail mais ce n'est pas systématique. C'est pourquoi le décret assure un dialogue obligatoire pour bien prendre en compte les enjeux de l'eau.

M. Pierre FETTER demande comment les collectivités sont-elles alertées de l'obligation de respecter les documents du SAGE.

Mme Florence FOUSSARD répond que c'est possiblement les bureaux d'études qui accompagnent les collectivités et l'encadrement juridique qui doit rappeler cette obligation par le respect de la hiérarchie des normes.

M. Martial Lecomte confirme que pour le PLUi de la CC Terres de Perche, c'est le BE qui a étudié la compatibilité.

M. Pascal BONIOU rappelle que dans le nouveau décret les services de l'Etat doivent ajouter le SAGE au porter-à-connaissance. C'est une pratique qui se fait déjà. Il précise cependant que la CLE n'est pas PPA car il faudrait changer la loi pour cela. C'est donc le décret qui permet de renforcer le lien eau-urbanisme avec notamment une personne référente de SCoT dans la CLE, même si des membres ont peut-être déjà la double casquette.

Mme Mathilde GOIDIN relance les participants au sujet de la création d'un groupe de travail.

Mme Florence FOUSSARD demande comment les membres de la CLE souhaitent-ils fonctionner et s'il est possible de mettre en place un GT et de l'intégrer dans les règles de fonctionnement de la CLE ? Elle précise que le fonctionnement en GT est adopté dans d'autres SAGES notamment dans les deux où elle a travaillé précédemment.

M. Gilles BRUNEVAL répond qu'il ne sait pas quoi répondre, qu'il n'a pas d'avis

Mme Mathilde GOIDIN demande si les participants ont besoin de plus d'informations pour se faire un avis.

M. Pascal BONIOU rappelle que les groupes de travaux pour préparer les avis fonctionnent bien dans les autres SAGES. Cela permet d'alléger les ODJ des CLE et des bureaux de CLE BCLE, parfois juste par échange de mails.

M. Martial Lecomte affirme qu'en dehors des sujets complexes, un simple échange de mails lui convient ce qui permet de réduire le nombre important de réunions. Il ajoute que son territoire n'a pas de problèmes par rapports aux zones fortement inondables.

M. Claude JAUNAY précise que l'intérêt de la CLE est de vérifier que les documents tiennent compte des dispositions du SAGE. Les porteurs de projets de leur côté doivent saisir la CLE aux bons moments.

M. Martial Lecomte Les services urbanisme ou les pôles territoriaux qui gère l'urbanisme sont à même de vérifier la compatibilité.

M. Pascal BONIOU informe que des mises en réseau des animateurs SAGE et animateurs SCOT ont lieu et que sur le bassin du Loir ce serait pertinent à l'échelle des SCOT, mais pas à l'échelle des PLU vu la taille du bassin.

Mme Mathilde GOIDIN rappelle qu'il est possible d'inviter des personnes ressources extérieures à la CLE lors des GT.

M. Pascal BONIOU ajoute que pour des avis techniquement compliqués, notamment sur des projets de carrières, le porteur de projet était parfois invité à apporter des éléments et il pouvait y avoir une visite de site. Il préconise de faire un appel aux volontaires pour le GT et de garder la même cohérence de représentativité que la CLE.

Mme Mathilde GOIDIN conclut que le GT portera sur l'ensemble des avis et pas seulement sur ceux concernant l'urbanisme. Le sujet pourra être rediscuté en CLE pour déterminer les participants volontaires.

M. Martial Lecomte est d'accord pour la constitution de GT mais fait remarquer qu'il est compliqué d'intervenir sur un territoire différent du sien.

Mme Mathilde GOIDIN répond qu'il n'est pas nécessaire d'avoir connaissance du territoire pour aider à cibler les enjeux et les points de vigilance.

Mme Florence FOUSSARD ajoute que les membres de la CLE sont les garants du respect du SAGE. Quel que soit le territoire, les membres doivent garder en tête les enjeux, les objectifs et les dispositions du SAGE et accompagner les animatrices qui elles font une première analyse technique. Les membres doivent avoir une vision d'ensemble, y compris pour des sujets particuliers sur des territoires particuliers.

M. Pascal BONIOU précise que certains membres peuvent s'abstenir s'ils sont jugés partis, notamment les services de l'Etat s'ils instruisent le dossier. Il ajoute que c'est parfois plus facile de donner son avis sur un territoire éloigné du sien pour permettre d'avoir un regard extérieur, même si plus de questions doivent être posées sur le contexte.

Mme Mathilde GOIDIN propose de passer à la suite de l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR N°2 : AVIS SUR LE SCOT LOIRE ANGERS

Mme Mathilde GOIDIN présente le SCoT Loire Angers et l'analyse technique (cf. Présentation).

M. Philippe Chambrier demande de préciser ce que signifie une politique de développement des techniques alternatives aux bassins de rétention

Mme Florence FOUSSARD répond qu'il s'agit de la gestion intégrée des eaux pluviales c'est à dire l'infiltration de l'eau à la parcelle.

Mme Mathilde GOIDIN demande si la CLE a participé à la phase de consultation en 2023 ou en 2024.

Mme Florence FOUSSARD répond qu'il lui semble que Céline a été invitée aux réunions techniques

M. Alain BOURGEOIS confirme mais précise qu'il n'y a pas eu d'avis de la CLE.

M. Pascal BONIOU souligne l'absence de prise en compte des inventaires ZH sur ALM et Layon Aubance Louet, en particulier parce que ça a été financé par l'AELB à 50%. Ces inventaires terrains sont plus précis que ceux de la DREAL. Les données sont accessibles facilement en se rapprochant du Forum des Marais Atlantiques.

Mme Mathilde GOIDIN propose de mentionner ce manquement dans l'avis de la CLE.

M. Pierre FETTER demande s'il est possible d'interdire tout exhaussement et affouillement des zones d'expansion des cours d'eau au niveau du Scot, sachant que la remarque est faite pour le PLUi d'Anjou Loir et Sarthe.

Mme Florence FOUSSARD répond que dans la mesure où il n'y a pas de règlement graphique dans le SCoT la remarque ne peut pas s'appliquer.

M. Alain BOURGEOIS propose de passer au vote (sondage Zoom) pour la validation de l'avis sur le SCoT LA :

- Votant.es : 9
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**L'avis est validé.**

M. Claude JAUNAY et M. Alain BOURGEOIS expriment leur intérêt pour le fonctionnement par un sondage Zoom, outil qui vient d'être testé en bureau de CLE pour la première fois.

M. Pierre FETER doit partir et souhaite donner pouvoir à M. Claude JAUNAY.

## ORDRE DU JOUR N°3 : AVIS SUR LE PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ANJOU LOIRE ET SARTHE

Mme Mathilde GOIDIN présente le PLUi Anjou Loir et Sarthe et l'analyse technique (cf. Présentation).

M. Philippe CHAMBRIER demande ce que serait un objectif chiffré pour préserver les zones humides

Mme Mathilde GOIDIN répond que ça pourrait être une surface minimale de zones humides à préserver.

M. Philippe CHAMBRIER répond que ça lui paraît difficile car ce serait arbitraire.

M. Martial LECOMTE ajoute que les conditions de compensations étant assez lourdes, cela n'est pas nécessaire.

M. Pascal BONIOU estime que s'il devait mettre un objectif chiffré de préservation ce serait 100%. Il explique que les zones qui peuvent être réinterrogées feront l'objet d'un inventaire précis à la tarière dans le cadre du dossier loi sur l'eau, et que la séquence ERC sera mise en œuvre. Il souligne cependant l'intérêt des inventaires zones humides et d'ajouter une trame spécifique pour alerter en amont les porteurs de projet.

M. Martial LECOMTE demande comment a été fait l'inventaire financé par l'agence de l'eau.

M. Pascal BONIOU répond qu'il se base sur la réglementation, donc sur la végétation et sur le sol.

Mme Mathilde GOIDIN conclut que l'avis rendu par la CLE ne proposera pas d'ajouter un objectif chiffré. Par ailleurs elle demande s'il faudrait mentionner l'absence d'un schéma directeur en alimentation en eau potable malgré que la commune ait délégué la compétence.

M. Philippe CHAMBRIER souligne l'importance de la gestion des eaux pluviales qui sont génératives d'inondation

Mme Florence FOUSSARD et M. Pascal BONIOU confirment que du fait que la collectivité ait délégué la compétence ce n'est pas de leur ressort de présenter un schéma directeur en alimentation en eau potable.

M. Philippe CHAMBRIER mentionne une réunion avec la DDT et les agriculteurs sur l'entretien des cours d'eau et fossés. La gestion des eaux pluviales fonctionne relativement bien dans les villes mais c'est difficile dans les exploitations agricoles. Il soulève des complications administratives et législatives et exprime un mécontentement à l'égard des agents de l'OFB.

M. Martial LECOMTE attire l'attention sur le fait que la suppression des haies engendre des écoulements ce qui oblige la DDT à intervenir à chaque inondation pour déboucher les fossés. Il craint que cela pose problème au niveau des départements.

M. Philippe CHAMBRIER ajoute que les inondations sont fortes car les fossés ne sont pas curés.

Mme Estelle COCHARD répond que c'est plus compliqué que cela et qu'il faut être prudents sur les avis que la CLE rend car l'OFB ne fait que son travail d'appliquer la réglementation et est attaqué de toute part.

M. Claude JAUNAY rappelle que l'automne et l'hiver ont été très pluvieux par rapport à la normale et que l'écoulement doucement permet à l'eau de s'infiltrer plutôt que d'aller aux exutoires. Beaucoup de communes sont en cours de réflexion sur le transfert des compétences eau et assainissement, donc il faut rester prudent sur ce domaine.

Mme Florence FOUSSARD ajoute qu'il y a une problématique sur la gestion des eaux de ruissellement notamment sur la partie non urbanisée des communes. On peut voir des lotissements fleurir avec des caves et des garages qui finissent inondés car la problématique du ruissellement n'avait pas été intégrée. Parfois les syndicats de bassin récupèrent la compétence pour gérer le ruissellement via la GEMAPI sans le savoir : il faut que les collectivités clarifient cela.

M. Pascal BONIOU précise qu'avec le dérèglement climatique on ne parle plus d'inondation par débordement de cours d'eau mais par ruissèlement, par pluie d'orage ou longue période de précipitation. C'est un nouvel enjeu qui nécessite l'aménagement du bassin versant : haies, bocages, zones tampons, zones humides ...

M. Alain BOURGEOIS propose de passer au vote (sondage Zoom) pour la validation de l'avis sur le PLUi ALS :

- Votant.es : 9
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**L'avis est validé.**

## ORDRE DU JOUR N°4 : INFORMATIONS DIVERSES

Mme Mathilde GOIDIN demande si la CLE rend un avis sur la stratégie territoriale et la feuille de route de l'AAC d'Oucques la Nouvelle en CLE le 18 mars alors qu'un COPIL est prévu le 20 mars et donc que des modifications pourraient être ajoutés à posteriori.

Mme Estelle COCHARD répond que oui cela pose problème.

Mme Florence FOUSSARD propose de consulter la CLE par voie dématérialisée si le timing n'est pas bon.

M. Pascal BONIOU suggère de présenter le dossier en CLE et de resolliciter la CLE ensuite si des changements sont apportés.

Mme Estelle COCHARD répond que cette proposition lui convient.

M. Alain BOURGEOIS informe qu'il n'a pas pu aller au premier COPIL d'Oucques-la-Nouvelle mais devrait être présent à celui du 20 mars.

Mme Mathilde GOIDIN poursuit et demande si les membres ont pu consulter les documents du SDAGE.

Mme Florence FOUSSARD ajoute qu'une présentation synthétique des enjeux du SDAGE sera faite en CLE. Elle rappelle qu'un formulaire en ligne doit être rempli par les animatrices et que pour cela les membres doivent donner leur avis sur les pistes d'actions de chacun des 7 enjeux, mais aussi sur les paragraphes introductifs. Ces derniers n'auront pas le temps d'être abordés en CLE, c'est donc aux membres de la CLE de faire remonter leurs remarques si possibles avant le 18 mars. Mme Florence FOUSSARD insiste sur l'importance de donner un avis sur la rédaction du SDAGE et ses orientations politiques.

Mme Florence FOUSSARD propose de renvoyer les documents par mail, à la demande des membres du bureau.

Mme Florence FOUSSARD informe que deux AT sont à l'ordre du jour de la CLE du 18 mars : Loir aval et Escotais Long Dême. L'objet du passage en CLE est de rappeler la stratégie adoptée il y a trois ans et les grandes orientations mais pas les programmes d'action car il manque des éléments à ce stade.

Mme Mathilde GOIDIN annonce que les dates des prochains bureaux de CLE et CLE seront envoyées prochainement.

M. Alain BOURGEOIS clôture la réunion en remerciant l'ensemble des participants.